

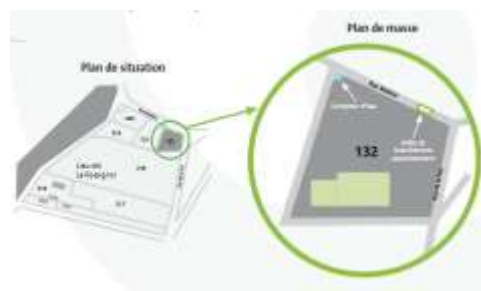
DEMANDE DE BRANCHEMENT EAU POTABLE / POSE COMPTEUR

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint votre dossier pour la réalisation d'un branchement d'eau potable, d'une pose compteur ou d'un déplacement de compteur **à compléter et à nous retourner à l'adresse suivante :**

Communauté de Communes Lanvollon-Plouha
Service de l'Eau
Moulin de Blanchardeau BP 36
22290 LANVOLLON
Ou par mail : service-eau@cc-lanvollon-plouha.fr

Dans tous les cas, et au risque de ne pas pouvoir être pris en compte, le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- ✓ La demande de branchement avec ou sans pose de compteur dûment remplie et signée ;
- ✓ Un plan de situation géographique (échelle 1/5000^{ème} ou 1/10000^{ème})
- ✓ Un Plan de masse (plan de la parcelle avec projet)
- ✓ Un plan cadastral (échelle 1/1000^{ème} ou 1/2000^{ème})



L'emplacement souhaité du compteur, en limite de propriété, doit être indiqué sur le plan de masse. **Le choix définitif de l'emplacement du regard à compteur est réservé à notre service.**

A réception de l'ensemble de ces documents, un agent établira un devis que vous recevrez dans un délai d'environ deux semaines.

Après acceptation de votre part du devis, les travaux seront exécutés dans un délai de 4 à 6 semaines, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires. Nous vous signalons que le destinataire du devis, signataire de ce dernier, s'engage à payer le montant des travaux.

Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :

- ✓ Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété doit être existant. (Sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service)
- ✓ Le regard, où doit se trouver le compteur doit être en place

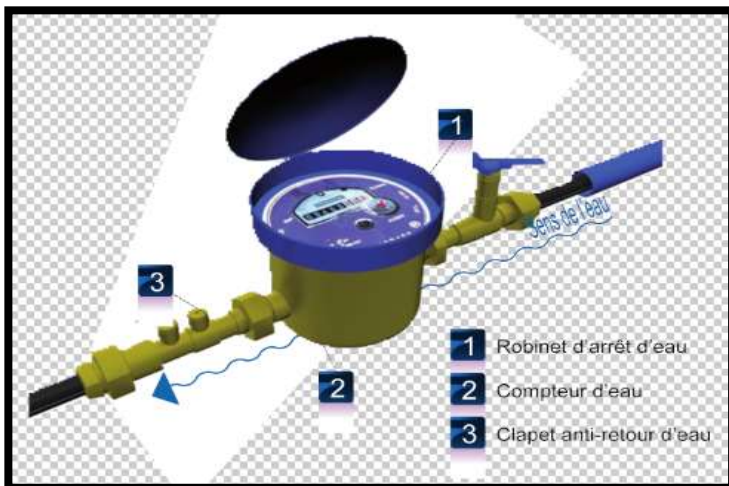
Exemple : terrain viabilisé en lotissement

La réalisation de la pose compteur peut être effectuée dans un délai d'environ 8 jours ou à une date ultérieure (à préciser)

Votre demande de branchement

- Vous **adrezsez un dossier** comportant les documents nécessaires au service de l'Eau pour établir un devis des travaux.
- Un **rendez-vous** avec un agent est pris pour une visite d'étude des lieux. le **devis vous est envoyé**.
- Dès le retour de votre **devis signé**, accompagné du règlement par chèque et le cas échéant de l'attestation de TVA à 10%, **la réalisation de vos travaux est programmée et sera réalisée sous un délai de 4 à 6 semaines**.

Schéma d'un système de comptage



- Pose systématique d'un clapet anti-retour d'eau. Dans le cas où votre usage de l'eau est non domestique, il pourra vous être demandé d'installer un disconnecteur.
- Le regard est installé de préférence en limite de propriété, de manière à être facilement accessible pour le relevé du compteur d'eau et ainsi à ne pas vous déranger.

Exemple de compteur



Description du branchement

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

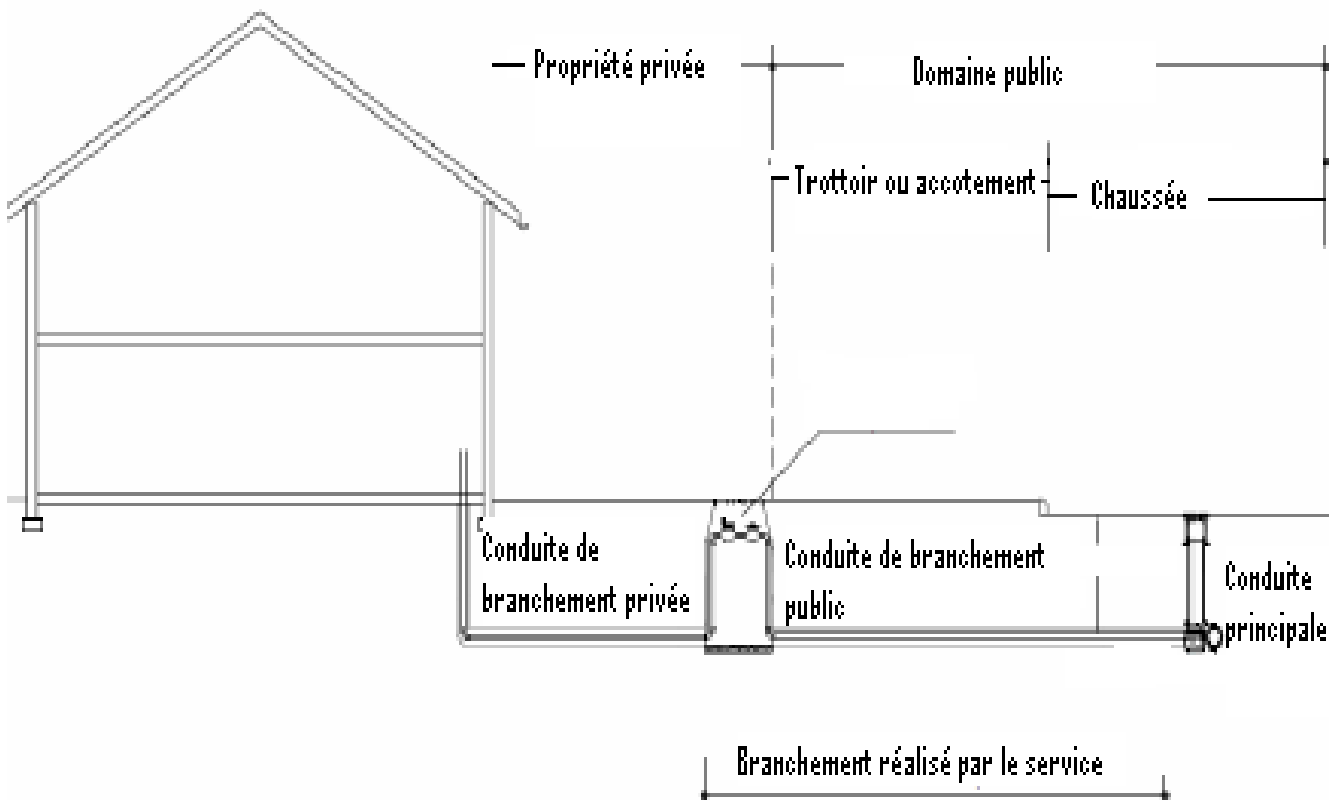
Un branchement d'eau potable comprend :

- ✓ La conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur
- ✓ Le regard qui abrite et protège le compteur

A ne pas confondre avec le branchement assainissement (destiné à évacuer les eaux usées), ou le branchement d'eaux pluviales (destiné à évacuer les eaux de pluie)

A noter que le regard pourra être placé sur le domaine public, le cas échéant.

Schéma d'un branchement



Le raccordement de vos installations au branchement d'eau potable

Le raccordement consiste à poser une canalisation privée entre votre habitation et le compteur d'eau et est à votre charge. L'entreprise de votre choix pourra réaliser ces travaux.

Conseil pour protéger et entretenir votre système

- ✓ Afin de permettre un accès facile à votre système de comptage, à la fois pour les réparations et pour son remplacement ultérieur, éviter de couvrir le regard : ne pas poser de dalles, de pots de fleurs ni de végétaux à proximité.
- ✓ Protéger la canalisation contre le gel : faire installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures et, en hiver, les purger pour que l'eau stagnante ne gèle pas. Pour celles situées dans les locaux non chauffés (garage, cave...) **ne pas les recouvrir** de chiffon, paille, plastique etc ...qui retiennent l'humidité et risquent d'aggraver l'effet du gel.
- ✓ En cas d'absence prolongée, assurez-vous de fermer le robinet avant compteur.

Recommandations pour la conception de votre réseau privatif

- ✓ Si vous disposez d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de le relier aux installations raccordées au réseau public.
- ✓ Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Votre abonnement au service de l'Eau

A la fin des travaux, la pose du compteur d'eau matérialise le commencement de votre abonnement au service. Elle est comprise dans le devis et réalisée au moment des travaux.

A ce moment, vous recevrez votre facture contrat.

Glossaire

- ❖ Clapet anti-retour d'eau : dispositif de protection contre les retours d'eau, adapté pour des usages domestiques : cuisine, hygiène, lessive etc...
- ❖ DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Elle constitue une mesure obligatoire du droit Français à prendre préalablement à l'exécution de tous travaux effectués à proximité d'ouvrages de transport ou de distribution de gaz, d'ouvrage d'assainissement, d'ouvrage de télécommunications sur le domaine public etc...
- ❖ Regard : coffre dans lequel sont placés le compteur d'eau et ses éléments.

PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE L'EAU

Nom de l'interlocuteur :
Dossier : Complet Incomplet Date de réception :
N° Point de consommation : N° contrat :
Extension : Oui Non

DEMANDE DE DEVIS TRAVAUX EAU POTABLE

Demandeur

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
N° Rue :
Code Postal : Ville :
Téléphone :
Portable :
Mail :

Adresse de réalisation des travaux

Numéro de voirie :
Numéro de la parcelle / lot (pour un lotissement) :
Rue :
Code Postal : Ville :

Travaux à exécuter

- Réalisation d'un branchement en eau potable et la pose d'un compteur
- Réalisation d'une pose d'un compteur seul (branchement déjà existant)
- Déplacement de compteur
- Réalisation d'une pose compteur supplémentaire

Une participation pourra vous être demandée en cas d'extension du réseau public si besoin

Branchement d'eau potable :

Usage de l'eau à titre **domestique** pour :

- Maison d'habitation
- Habitat collectif (nombre de logements, surface habitable).....
- Autre :

Usage de l'eau à titre **professionnel** pour : (préciser le besoin débit souhaité en m3/h)

- Commerce.....
- Industrie.....
- Activité de bureau.....
- Activité Agricole.....

➤ Utilisation d'autre source d'alimentation :

- Puits, forage
- Réutilisation des eaux de pluie

Date :

Signature :